

BAREMES D'HONORAIRES LOCATION

1. Barèmes des honoraires de mise en location

Honoraires (TTC) à la charge du bailleur	Honoraires (TTC) à la charge du locataire
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail : 10 €/m ²	Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail : 10 €/m ²
Etat des lieux d'entrée : 3 €/m ²	Etat des lieux d'entrée : 3 €/m ²
Frais d'entremise : 100 € TTC	

Pour les locaux commerciaux :

10% TTC du loyer annuel hors charges soit : négociation, rédaction de bail et état des lieux à la charge du preneur.

2. Barème des honoraires de gestion locative

Type de formule *	En % TTC de l'encaissement
Service INITIAL	6,5%
Service CONFORT	7,5%
Service PRIVILEGE	8,5%

ASSURANCE « LOYERS IMPAYES », dégradations immobilières, protection juridique

Sur le quittancement.....2,95% TTC

**Plus de renseignements sur le contenu des différentes formules en agence*